

COMITÉ SPÉCIAL DES MESURES LÉGISLATIVES

MOTION

L'honorable M. Hugessen (au nom de l'honorable M. Robertson) propose, avec l'assentiment du Sénat:

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé afin d'étudier toute mesure législative ou autre question qui pourrait lui être soumise, et que ledit comité se compose des membres suivants:

Les honorables sénateurs Aseltine, Baird, Beau-bien, Bouffard, Buchanan, Burchill, Campbell, Cre-rar, Daigle, David, Davies, Dessureault, Emmerson, Euler, Fallis, Farris, Fogo, Gershaw, Gouin, Haig, Hardy, Hayden, Horner, Howard, Howden, Hugessen, King, Kinley, Lambert, MacLennan, Marcotte, Mc-Donald, McGuire, McIntyre, McKeen, McLean, Mo-raud, Nicol, Paterson, Pirie, Quinn, Raymond, Reid, Robertson, Roebuck, Taylor, Vaillancourt, Veniot, Vien et Wilson.

—Honorables sénateurs, il convient sans doute de vous offrir quelques mots d'expli-cation au sujet de cette résolution. Comme le savent les honorables sénateurs, l'un des premiers articles à l'ordre du jour d'une session ordinaire consiste à nommer un comi-té chargé de désigner les comités perman-ents du Sénat au nombre d'environ

19. Toutefois, vu les circonstances particu-lières qui entourent la présente session, il semble peu probable que les comités per-manents, du moins la plupart d'entre eux, aient besoin d'être constitués. Par ailleurs, il se peut fort bien que le Sénat doive tout prochainement avoir recours aux services d'un comité chargé d'étudier les mesures législatives spéciales concernant les chemins de fer que mentionne le discours du trône, et de se prononcer sur ces mesures. En l'occurrence, et aux fins que je viens de citer, je propose la résolution dont je viens de donner lecture.

Je désire ajouter que les membres qui cons-tituent ce comité spécial sont les mêmes que ceux du comité permanent de la banque et du commerce de la dernière session, à l'ex-ception des sénateurs Jones et Léger, dé-cédés. On y a ajouté les noms des hono-rables sénateurs Emmerson, Reid et Veniot.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à 3 heures de l'après-midi.
